



COMMUNIQUE N°.....0169...../ONIES/2025 du 10 SEPT 2025

portant publication du résultat de l'appel d'offres national ouvert N°09/AONO/ONIES/CIPM/2025 du 07 juillet 2025 pour la sélection d'une compagnie d'assurance devant assurer la couverture sanitaire du personnel de l'ONIES

FINANCEMENT : Budget de l'ONIES 2025

IMPUTATION : 61550

L'Administrateur de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs (ONIES), Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que la Compagnie **AFG ASSURANCE ATLANTIC Group, BP : 3073 Douala Tél : 243 89 88 54**, a été déclarée attributaire de la Lettre Commande relative à ladite consultation pour un montant de douze *millions quatre cent quatre-vingt-six mille soixante-onze (12 486 071) francs CFA TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois.*

La compagnie retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre attaché avec les services techniques du Maître d'Ouvrage au Pool technique N°1 sis à l'immeuble siège de l'ONIES à Mfandena pour la suite de la procédure.

Au terme de l'analyse des offres, la compagnie **PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE BP : 2328 Yaoundé Tél 2333 422 307**, a été éliminée pour Caution non conforme et absence du récépissé CDEC. La Compagnie, **ASSURANCES GENERAL DU CAMEROUN BP : 1290 Douala Tel. 233 43 89 38**, a été éliminée pour note technique (66,70 points) inférieure à la note requise (80 points) et la Compagnie **ZENITH ASSURANCE S.A. BP : 1130 Yaoundé Tél : 222 20 28 30**, a été éliminée pour note technique (63,11 points) inférieure à la note requise (80 points).

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Yaoundé, le 10 SEPT 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Archives/Chrono



Le Maître d'Ouvrage

François Félix EWANE